

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS CHATELLERAUDAIS

Délibération du conseil communautaire

du 5 décembre 2016

n°14

page 1/2

EXTRAIT :



Nombre de membres en exercice : 56

PRESENTS (43) : Jean-Pierre ABELIN, Maryse LAVRARD, Jacques MELQUIOND, Anne-Florence BOURAT, Mohamed BEN EMBAREK, Françoise BRAUD, Hubert PREHER, Corine FARINEAU, Jacques DUMAS, Chantal PETIT, Evelyne AZIHARI, Béatrice ROUSSENQUE, Jean-Michel MEUNIER, Elisabeth PHILIPPONNEAU, Françoise MERY, Pierre BARAUDON, Yvon GANIVELLE, Jacky ROY, Monique CARDINEAUX, Françoise VASLIN, Jean-Paul BARBOT, Bernard BIET, Bernard HENEAU, Isabelle BARREAU, Jean-Claude BONNET, Annie DESPAS, Francis FAGES, Jacky GAUTHIER, Alain GUIMARD, Alain LAUMONIER, Christine PIAULET, Bruno SULLI, Marie Line CHABOT, Dominique GAUTHIER, Louis CLAVE, Gérard PEROCHON, Marylène FAVARD, Dominique MARTIN, Dominique CHAINE, Maryline CUNHA-RIBEIRO, Jean-François DABILLY, Marylène PONTHER, Patrick BLOSSIER

POUVOIRS (6) :

Laurence RABUSSIER, mandant a pour mandataire Maryse LAVRARD
Philippe MIS, mandant a pour mandataire Jean-Pierre ABELIN
Frédéric BRAILLARD, mandant a pour mandataire Mohamed BEN EMBARECK
Thomas BAUDIN, mandant a pour mandataire Jacques MELQUIOND
Gilles MICHAUD, mandant a pour mandataire Pierre BARAUDON
Myriam METAIS, mandant a pour mandataire Françoise MERY

EXCUSES (7) : Eric AUDEBERT, Marie-France TEXIER, Hindley MATTARD, Franck BONNARD, Jean-Pierre RENAULT, Sylvain THENAULT, Laurent BLIN

Nom du secrétaire de séance Jacky ROY

RAPPORTEUR : Madame Maryse LAVRARD

OBJET : Mise à disposition de matériel logistique – Actualisation des montants par la valorisation des mises à disposition.

La Communauté d'Agglomération du Pays Châtelleraudais apporte un soutien logistique à diverses initiatives (mobiliers, structures, sonorisation, éclairage scénique, etc...le cas échéant mis en place par des agents de la collectivité) :

- *tout d'abord dans le cadre associatif : la communauté d'agglomération soutient le fonctionnement et les initiatives des associations dont l'objet social participe à la mise en œuvre de ses politiques publiques dans les domaines culturel, social, environnemental... Ce soutien se manifeste par des mises à disposition de matériel logistique aux associations locales ou ayant un intérêt local, soit régulièrement, soit à l'occasion d'événements ou de manifestations ponctuelles,*
- *ensuite, le matériel du service logistique peut également être mis à disposition des services publics (collectivités, établissements publics, administrations...), de partis politiques et de syndicats.*

*Chaque matériel représente une valeur qui est actualisée tous les ans.
Il est proposé d'ajuster cette valeur (proposition d'augmentation de 2 %), en tenant compte également de sa vétusté et des durées d'utilisation (valeur à la journée).
Il est également proposé une grille intégrant des coefficients réducteurs afin d'établir une valeur dégressive selon le nombre de jours d'immobilisation du matériel.*

Acquitté en PREFECTURE le 07/12/2016

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS CHATELLERAUDAIS

Délibération du conseil communautaire

du 5 décembre 2016

n°14

page 2/2

VU la loi du 1er juillet 1901, relative au contrat d'association,

VU l'article III.1 des statuts de la communauté d'agglomération, relatif à la compétence de soutien aux acteurs culturels et sportifs d'intérêt communautaire,

VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment son article 10 sur les conventions de partenariat avec les associations,

VU la délibération n° 9 du conseil communautaire du 30 novembre 2015 relative aux valeurs locatives des matériels et prestations diverses du service logistique applicables à compter du 1er janvier 2016,

CONSIDERANT la nécessité d'actualiser les valeurs des matériels et des prestations liées pour l'année 2017,

Le conseil communautaire, ayant délibéré, décide :

- d'actualiser les valeurs avec les coefficients réducteurs des matériels et prestations liées, notamment en vue de la valorisation par les associations de ces avantages en nature, à compter du 1er janvier 2017, conformément aux tableaux ci-annexés,
- d'autoriser le maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

Publié au siège de la CAPC, le 8-12-2016

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER



Acquitté en PREFECTURE le 07/12/2016